

Edito

avec la Présidente, Anne LENFANT



Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter ce « Trait d'Union » vecteur d'information entre nous. Outre les informations pratiques vous y trouverez une présentation du projet de territoire.

Ce projet est celui du territoire et non pas celui de la seule communauté de communes. En 2016, vous avez été nombreux à apporter vos idées pour faire émerger les enjeux et les ambitions de notre territoire.

C'est sur cette matière que nous poursuivons le travail. Afin d'actualiser ce projet chaque habitant, chaque professionnel, chaque élu est appelé à s'exprimer soit lors des ateliers qui seront organisés, soit par l'intermédiaire du conseil municipal de sa commune, soit par le biais de la plateforme dématérialisée.

Ce projet guidera nos actions pour les années à venir, je compte sur votre participation pour la définition de cette stratégie.

Je vous souhaite un beau printemps avec la santé.



2 ZI Chartreuse Guiers
Pôle tertiaire
38380 Entre-deux-Guiers
04 76 66 81 74

Déchèterie

Dépôt d'amiante

A compter du 1^{er} avril 2021, les conditions de dépôt de l'amiante lié/fibrociment en déchèterie d'Entre-deux-Guiers évoluent. La prise de rendez-vous préalable et l'ensachage des déchets pour le transport seront obligatoires.

Attention : à partir de cette date, seuls les particuliers sont autorisés à déposer ce type de déchets.

Pour plus de renseignements, contactez le service déchets à p.menard@cc-coeurdechartreuse.fr ou au **04.76.66.65.24**.



PROCÉDURE À SUIVRE
à compter du 1^{er} avril 2021

- GRILLE TARIFAIRE CONTENANTS -

	Contenant	Prix TTC
1	Sac (73 x 120 cm)	Gratuit
	1 Big bag (90 x 90 x 115 cm)	Gratuit
	2 Big bag (90 x 90 x 115 cm)	15€
2	3 Big bag et plus (90 x 90 x 115 cm)	6€/l'unité
	Dépôt Bag (160 x 110 x 50 cm)	15€/l'unité
3	Dépôt Bag (230 x 110 x 50 cm)	18€/l'unité

Je récupère les contenants d'ensachage* (sac, big bag, dépôt bag) en déchèterie, uniquement les samedis après-midi de semaine paire de 14h à 17h.

*contenants payants suivant le volume (voir grille tarifaire)

Je dépose mes déchets d'amiante lié/fibrociment préalablement ensachés en déchèterie, au jour et à l'heure prévus.

Ne pas jeter sur la voie publique

2 254€

reversés
à la Ligue contre le
cancer en 2020
grâce au tri du verre

Services petite enfance

Parents, vous cherchez un mode d'accueil pour vos enfants âgés de 0 à 6 ans ?

Pour un accueil régulier ou un accueil ponctuel ? En structure collective ou en accueil individuel ? Vous avez le choix !

Les animatrices du Relais Assistantes Maternelles (RAM) Cœur de Chartreuse vous mettront en contact avec les assistantes maternelles et les maisons d'assistantes maternelles (MAM). Les crèches, halte-garderie, micro-crèche du territoire sont à votre service : pensez à les joindre en direct.

Toutes les coordonnées sur le calendrier du Collectif Ressources Petite Enfance (CRPE) en ligne sur le site de la Communauté de Communes.

www.coeurdechartreuse.fr/enfance-et-jeunesse/vie-pratique ou sur demande par mail : c.garcin.marrou@cc-coeurdechartreuse.fr

Périodes de vacances scolaires, consulter les périodes d'ouverture sur notre site internet.

Aménager, construire : quelles démarches ?

Où se renseigner ?

Les mairies sont compétentes pour vous renseigner sur la procédure à suivre au regard de votre projet (Permis de Construire, DP, PA...), les taxes d'urbanisme, les délais, les formulaires et pièces à fournir ainsi que les règles applicables à votre parcelle. Nous vous invitons donc, préalablement au dépôt de votre demande, à les contacter.

Etre accompagné par un professionnel

Si vous souhaitez bénéficier des conseils d'un architecte sur votre projet, vous pouvez prendre rendez-vous avec l'architecte conseil de votre secteur, qui pourra vous conseiller pour améliorer votre projet, notamment son insertion architecturale et paysagère. Pour se faire, contacter le service urbanisme par mail à : k.ducrèttet@cc-coeurdechartreuse.fr ou au [04 76 66 65 32](tel:0476666532)

Les permanences se déroulent dans la mairie de la commune où vous souhaitez mener à bien votre projet. Des visites de sites peuvent s'avérer nécessaires.



1

2

3

4

Retour en images

- 1 - FAIRE tout pour ma rénov'
- 2 - Bébébus, un service pour vous
- 3 - Gestion des DDS
- 4 - Acheter-en-chartreuse.fr

Conseil info énergie

Rencontrez un conseiller Info Énergie de l'ASDER ou de l'AGEDEN pour des conseils personnalisés en matière d'économies d'énergie, d'énergies renouvelables, d'éco-construction et de recherche d'aides financières.

Pour prendre RDV, contacter, pour les habitants de l'Isère, l'AGEDEN au 04 76 14 00 10 et pour les habitants de la Savoie, l'ASDER au 04 56 11 99 00

Pour connaître les dates des prochaines permanences consulter notre site internet :

www.coeurdechartreuse.fr

Acheter-en-chartreuse.fr

En créant ce site, le Parc de chartreuse, et ses communes, souhaitent promouvoir la consommation locale et soutenir l'économie de proximité. Le site acheter-en-chartreuse.fr vous permet de trouver les commerçants, les artisans et les services existants autour de soi. (Horaires, coordonnées, site internet, plateforme d'achat etc.).

N'hésitez pas à rechercher les commerces et artisans au plus près de vous ! Commerçants, artisans, vous souhaitez plus de visibilité, référez-vous gratuitement !



Consulter le site internet :

www.acheter-en-chartreuse.fr

Prêt de caméra thermique

A la suite de la soirée thermographique du 05 mars 2021, les habitants du territoire ont la possibilité d'emprunter une caméra thermique auprès des services de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse jusqu'au 26 mars 2021.

Cet outil vous permettra de mieux connaître votre logement et de pister les pertes de chaleur. Les éléments de ce pré-diagnostic seront ensuite analysés sur rendez-vous avec un conseiller de l'ASDER ou AGEDEN.

Pour une réservation, contactez nous par téléphone au : [04 76 66 81 74](tel:0476668174)

Article stratégique

Projet de territoire

La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse s'était engagée en 2015 et 2016 dans l'élaboration d'un projet de Territoire, démarche non aboutie par l'engagement pris à mener l'élaboration du PLUi. Après le renouvellement des équipes municipales et du conseil communautaire, les élus ont maintenant besoin de partager leurs lectures des enjeux du territoire et de se donner une feuille de route qui guidera l'action communautaire. Leur souhait est d'engager la co-construction d'un projet politique de territoire qui contribue à la cohésion politique et sociale.

Contrat de relance et transition écologique

Souhait auquel s'ajoute l'arrivée, dans le cadre du plan de relance mis en place par l'Etat, du Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) auquel la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse souhaite candidater. Il s'agira donc, dans les tout prochains mois de procéder à l'élaboration d'un projet de territoire partagé, en partant d'une matière existante déjà substantielle (celle de 2016 qui sera réactualisée), et dont l'accompagnement financier prendra la forme d'un CRTE.

Ce sera l'occasion de réinterroger son ambition sur le plan écologique, productif et sanitaire. La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse est d'ores et déjà concernée par le programme « Territoires d'Industrie » et « Petites Villes de Demain », pour lequel les communes de Saint-Laurent-du-Pont et Les Échelles sont retenues. Enfin, le CRTE vise à mettre l'ingénierie de l'Etat et de ses opérateurs au service des territoires, ainsi qu'à simplifier l'accès des porteurs de projets aux financements publics.

Un calendrier contraint

2 0 2 1



2 0 2 2



Le calendrier étant très contraint, il a été acté, lors du conseil communautaire du 2 février dernier, de confier la mission d'accompagnement à l'Agence Alpine des Territoires (AGATE) et de l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG) auxquelles la Communauté de Communes adhère.

Retrouvez toutes les informations sur notre site internet : www.coeurdechartreuse.fr

DEVENEZ FAMILLE PILOTE

pour expérimenter l'outil livret !



Votre enfant a des besoins spécifiques ?

+ infos : ALLO Julie !

ou 07 84 34 85 90

Sur la toile

Projet de territoire

Vous aussi, participez à la démarche

Une plateforme participative est en ligne et vous permet de contribuer via des commentaires par thématique, à l'élaboration du projet de territoire.

Vous y trouverez également la présentation de la démarche et l'agenda des rencontres à venir. N'hésitez pas à vous connecter via :

www.coeurchartreuse.fr

Bon plan !

Vous souhaitez recevoir nos actualités par mail ?

Restez connectés à notre actualité et inscrivez vous gratuitement à notre newsletter en ligne. Vous recevrez ainsi, directement par mail, nos derniers articles.

Intéressés ? Alors flashez !



Question/ réponse...

Au service SPANC

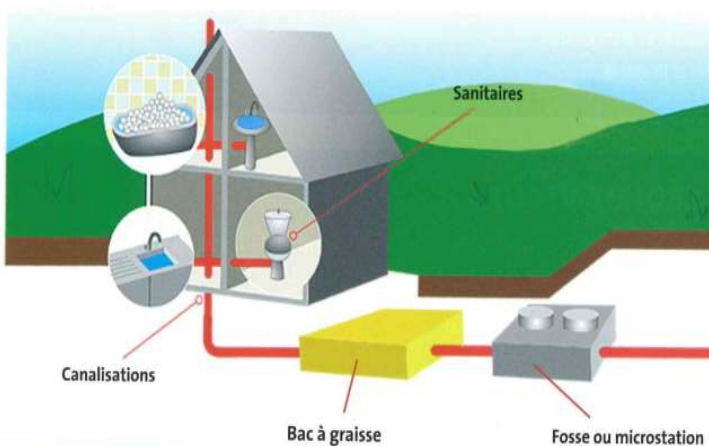
1. Est-ce efficace d'utiliser des activateurs de fosses ?

Tous les utilisateurs d'un dispositif d'ANC peuvent y avoir recours. Ils peuvent accélérer le démarrage des traitements biologiques. Ils peuvent aussi résoudre des problèmes d'odeurs ; mais leur efficacité n'est jamais garantie, et ils ne dispensent pas de la vidange et d'une maintenance professionnelle.

En **fonctionnement normal**, il n'est **pas utile** d'ajouter un quelconque activateur biologique dans votre fosse ou micro-station. Les bactéries anaérobies qui sont à l'œuvre dans le décanteur sont naturellement présentes dans les eaux usées domestiques. Elles sont alimentées par la charge organique provenant des occupants de l'habitation, qui leur suffit. Plus cette charge est élevée, plus la flore bactérienne se développe ; la flore bactérienne régresse quand la charge est moindre.

Ce n'est que dans des **circonstances exceptionnelles qu'il peut être nécessaire d'activer la flore bactérienne** : lors de la première mise en service, puis après une absence très prolongée (plusieurs mois de vacances, pendant lesquels la flore bactérienne, en l'absence de charge, va s'être fortement dégradée), lors d'un usage intensif de produits détergents et/ou bactéricides, lors d'un nombre plus importants d'occupant dans la maison etc. Dans ces cas de figure, vous pouvez verser un activateur biologique (de type Eparcy) ou similaire, des yaourts périmés,...) dans vos toilettes ou directement dans la fosse.*

2. Où utiliser ces produits dans l'ANC ?



Plus d'informations auprès du service SPANC au : [04.76.66.65.27](tel:04.76.66.65.27) et sur le site : www.coeurdechartreuse.fr

Chartreuse pratique

Horaires d'été de la déchèterie !

A compter du **1^{er} mars 2021**, la déchèterie d'Entre-deux-Guiers passe en horaires d'été. Les créneaux d'ouverture deviennent donc :



- mardi : 8h-12h
- mercredi : 8h-12h
- jeudi : **10h-13h / 14h-18h** (9h-13h / 14h-17h)
- vendredi : **14h-18h** (13h-17h)
- samedi : 8h-12h / 13h-17h

Pas de changement pour la déchèterie de Saint Pierre d'Entremont, qui reste accessible le :

- mardi : **14h30-16h30**
- samedi : **9h-12h**

Un déchet chimique c'est quoi ?

Chaque ménage produit des déchets chimiques. Ce sont des déchets issus des produits de bricolage, de décoration, de jardinage mais aussi d'entretien de la maison, de la piscine ou des véhicules. Ils représentent un risque pour la santé et l'environnement et nécessitent une collecte et un traitement spécifiques, qu'ils soient vides ou souillés ou avec un reste de contenu.

Il est donc important de ne plus les jeter dans une poubelle ou dans les canalisations mais de les apporter en déchèterie, si possible dans leur emballage d'origine.

Si le produit n'est plus dans son emballage d'origine, il doit être identifiable (en écrivant au feutre la nature du produit ou à l'aide d'une étiquette maison...).

Plus d'informations auprès du service déchets au : [04.76.66.65.24](tel:04.76.66.65.24) et sur le site : www.coeurdechartreuse.fr

Tarifs et volumes des composteurs et lombricomposteurs

La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse vous propose des composteurs individuels de 400L ou 600L, en bois (Douglas non traité), à un tarif préférentiel. Une participation financière forfaitaire de 25€ est demandée pour les composteurs d'un volume de 400L et de 30€ pour les composteurs d'un volume de 600L.



La collectivité propose pour les petits logements sans jardin le lombricomposteur (à un tarif préférentiel de 30€).

Plus d'informations auprès du service déchets au : [04.76.66.65.24](tel:04.76.66.65.24) et sur le site : www.coeurdechartreuse.fr

Se former gratuitement au compostage et paillage

Le service déchets de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse vous propose un programme complet et gratuit de formations :

- **Samedi 27 mars** de 9h à 12h - **Comment bien composter**
- **Vendredi 9 avril 2021** de 14h à 17h - **Comment bien composter**
- **Samedi 22 mai 2021** de 9h à 12h - **Comment bien composter et pailler (perfectionnement)**
- **Samedi 09 octobre 2021** de 9h à 12h - **Comment gérer ses gros volumes de déchets verts à domicile**

Ces formations sont ouvertes à tous les habitants du territoire et sur inscription (places limitées à 15 personnes) !

Pour vous inscrire, contacter le service déchets au [04.76.66.65.24](tel:04.76.66.65.24) ou au [06.07.43.30.26](tel:06.07.43.30.26)